

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TASTYCLOUD - COMMANDES EN LIGNE

15/05/2020

PREAMBULE ET DEFINITIONS :

TastyCloud est une marque commerciale exploitée par Diginative (ci-après « le Prestataire »), Société par Actions Simplifiée (SAS) de droit français, 63 rue Vercingétorix 75014 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (R.C.S) de Paris sous le numéro 822 651 550, représentée par Monsieur Geoffrey CUBEROS en sa qualité de Président.

Pour l'exécution des présentes Conditions Générales, les termes et expressions ci-dessous débutant par une majuscule s'entendent comme suit :

Back Office : Désigne l'interface utilisateur de la Solution accessible pour le Client et à partir de laquelle le Client administre les pages dédiées à la présentation des produits qu'il offre à la vente;

Client : Désigne le bénéficiaire professionnel de la Solution qui présente ses produits à la vente via les outils de TastyCloud;

Client final : Désigne l'internaute qui achète les produits du commerçant équipé de la Solution Tastycloud ;

Matériel : Désigne les produits informatiques proposés à la vente par TastyCloud, à savoir imprimante, boîtiers d'impression, tablettes et accessoires.

Service : Désigne les Services payants ou non, intégrés systématiquement à la Solution ou proposés en option, par TastyCloud (partenariat avec un acteur de la livraison, usage d'un module sécurisé de paiement, connexion au logiciel de caisse...)

Solution : désigne le module informatique connecté au site internet du Client ou d'un de ses pages des réseaux sociaux afin de proposer à la vente ses produits sous le format « click and collect », que les produits soient livrés ou emportés.

Plateforme : Désigne l'utilisation par le Client de la plateforme numérique Tastycloud et des services associés de Tastycloud en relation avec l'utilisation de la Solution. Mais y compris sans limitation, l'utilisation du site internet Tastycloud.

Article 1. Acceptation

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et vérifié l'adéquation de la Solution, des Services associés et du Matériel à ses besoins avant de souscrire à l'offre Tastycloud.

Le Client déclare avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils précontractuels

utiles pour sa souscription à l'offre Tastycloud et pour l'achat du Matériel.

Le Client déclare les avoir acceptées sans réserve en retournant le Devis émis par le Prestataire ou en acceptant ledit Devis sur le site internet de TastyCloud.

Dans le cas contraire, l'activation et l'utilisation de la Solution et des Services associés impliquent l'acceptation pleine et entière des termes et conditions prévus dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client déclare avoir les pouvoirs et la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager et adhérer sans restriction ni réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales sont consultables en permanence sur le site internet de Tastycloud, à l'adresse suivante : <http://www.tastycloud.fr>.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur sur le Site internet à la date de la demande du Client (date de l'offre d'abonnement/de la formule sans abonnement). Elles sont identifiables par un numéro de version et une date de rédaction.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente, sans préavis et d'en avertir le Client par écrit horodaté.

Article 2 – Objet

Le présent document a pour objet de définir les termes et conditions juridiques, techniques et financières selon lesquelles le Prestataire s'engage auprès du Client à fournir l'accès à la Solution et les Services associés et à vendre le Matériel directement lié à l'exploitation digitale de l'activité du Client.

Les prestations offertes par le Prestataire à titre gratuit sont également régies par les présentes Conditions Générales de Vente.

Article 3. Caractéristiques de la Solution

Pendant toute la durée du contrat, le Prestataire concède au Client un droit d'utilisation de la Solution (et des Services associés) afin de présenter ses produits à la vente en ligne selon le procédé du « click and collect ».

En effet, que le Client créé lui-même son interface sur le site internet du Prestataire accessible à l'adresse www.tastycloud.fr ou bien que le Prestataire soit en relation avec le Client en lui proposant un devis personnalisé autour de la Solution pour répondre aux demandes de ce dernier, le Prestataire n'intervient qu'en qualité de concepteur d'une Solution informatique permettant la mise en relation d'un vendeur professionnel et d'un acheteur internaute. A ce titre, il demeure

étranger à la sélection et à la qualité des produits proposés à la vente en ligne par le Client au Client Final.

En toute hypothèse, le Client demeure le seul responsable de la vente des produits qu'il propose, le Prestataire n'étant qu'un intermédiaire pour la diffusion des contenus proposés par le Client et ne saurait en aucun cas être considéré comme l'éditeur de tels contenus ou être tenu responsable envers des tiers en raison de tels contenus.

Sauf dans les cas où le Client aura choisi une option (payante) le déchargeant de la saisie des informations relatives à ses produits, le Client sera seul responsable de la saisie des informations relatives aux produits (description, prix, photo...) qu'il vend sur son site ou sur sa page web.

La Solution concédée au Client peut être complétée de Services payants tels que le partenariat avec un prestataire spécialisé dans la livraison, la compatibilité et la connexion au logiciel de caisse, l'équipement d'une interface de paiement sécurisé. L'adhésion à ces services implique pour le Client la conclusion de contrats distincts du présent auprès de chaque prestataire désigné.

Article 4 - Prix et conditions d'engagement.

4.1. Modalités de l'engagement

4.1.1. Tout devis présenté par le Prestataire et signé par le Client prend force contractuelle. De même, toute commande reçue par le Prestataire, datée et signée, est ferme et définitive et prend force contractuelle.

Cette commande peut être également passée par le Client directement sur le site internet du Prestataire accessible à l'adresse www.tastycloud.fr, avec création d'un compte « Client » dûment renseigné.

Le Prestataire mettra en place l'ensemble des Services contractualisés et transmettra au Client les accès au Back Office sous réserve du paiement des sommes correspondant aux montants de l'abonnement et des Services associés et de l'acceptation de l'ensemble des conditions d'abonnement à la Solution et aux Services associés et de la mise en place du prélèvement automatique SEPA.

Le premier mois d'abonnement débute le jour de la mise en service de la Solution et au plus tard le jour de la transmission des accès au Back Office du Client.

4.1.2 Rétraction : Conformément au Code de la consommation pris en son article L221-3, les contrats conclus entre professionnels portant sur une prestation de services dont l'objet entre dans le champ d'activité principale du professionnel bénéficiaire des services ne sont pas soumis au droit de rétractation.

Le Client commerçant reconnaît ainsi notamment que la fourniture d'une Solution lui permettant de vendre en ligne ses produits entre bien dans son activité principale.

Au surplus, dans la mesure où le Prestataire concède un droit d'exploitation d'une Solution personnalisée accompagnée de Services associés (et notamment création de contenu par le Prestataire pour renseigner les produits du Client et/ou choix d'une option liée à une personnalisation de la Solution et de Services associés), l'absence d'application du droit de rétractation est également justifiée par les dispositions de l'article L221-18 du même code qui exclut la fourniture de biens nettement personnalisés ainsi que la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès de Client.

En l'espèce, le Client exige la mise en place de la Solution et des Services associés dans les plus brefs délais et par conséquent, renonce expressément à bénéficier du droit de rétractation.

4.2. Prix et frais

4.2.1. Fixation du prix : Le prix de l'accès à la Solution et celui des Services associés est celui en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement ou de la formule sans engagement et est entendu toutes taxes comprises.

Il en va de même pour le prix du Matériel proposé par le Prestataire au Client et lié directement à l'exploitation digitale de son activité (imprimante, boîtier d'impression, tablette et accessoires).

Le prix de la formule ainsi que des Services associés est fixé par les termes du Devis et comprend la mise à disposition de la Solution au Client, lequel est alors responsable d'administrer ses pages, d'en saisir le contenu (rédactionnel et visuel) pour permettre la présentation de ses produits. Il ne comprend pas les frais de saisie des contenus, des prises de vue des produits et de formation qui sont facturés en sus, conformément au Devis préalablement accepté par le Client.

Ø Les frais liés au « Pack Click and Collect » comprennent :

l'accès au Back Office/espace client pour administrer et modifier les pages, la licence d'utilisation de la Solution et des Services associés, module de commande/de réception des commandes, l'hébergement Cloud Heroku et aws des données saisies par le Client et/ou les Clients Finaux, la mise à disposition des intégrations avec les partenaires du Prestataire (caisse, paiement sécurisé et livraison) et un accès à un support d'assistance (Support téléphonique au 01 88 32 06 70 de 9h à 20h du lundi au vendredi et le samedi et dimanche de 11h à 14h et de 18h à 20h, par email à l'adresse support@tastycloud.fr (réponse en 48h)) de la Solution ainsi que l'accès à de nouvelles fonctionnalités qui pourront être développées par le Prestataire et proposées au Client.

S'agissant de la maintenance et l'assistance, et sauf convention contraire entre les Parties, le service est assuré entreh eth.,,

les jours ouvrables du lundi au vendredi.

L'intervention du Prestataire sera effectuée dans les 24h suivants l'appel du Client (au 01 88 32 06 70 confirmé obligatoirement par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique suivante : support@tastycloud.fr ou toute autre adresse que lui aurait communiquée le Prestataire.

La réception de l'email du Client par le Prestataire provoque l'édition d'un ticket dont les références sont automatiquement et instantanément transmises au Client pour lui permettre de suivre l'avancée du traitement de sa demande d'assistance.

Ø Les frais de formule « personnalisée » comprennent (au choix):

- Le Pack photographie culinaire (optionnel) ; - La traduction multilingue des contenus de présentation des produits (optionnel) ; - La création de contenu sur les fiches produit (optionnel) ; - Le paramétrage du Back Office et mise en page - La formation à distance du personnel (optionnel)

Ø Les frais ponctuels/additionnels :

- La création de contenus ; - Le renouvellement photographique ou la réalisation de photographies en plus de celles comprises dans le Pack proposé ; - Le module de fidélisation/analyse des ventes - Tout autre frais nécessaire au bon fonctionnement de la solution.

4.2.2. Modification du prix : Le Prestataire se réserve le droit de modifier unilatéralement le prix de l'abonnement pour accéder à la Solution et aux Services et s'engage à avertir le Client dans un délai de trois (3) mois précédant la date à laquelle les tarifs sont modifiés afin de permettre au Client, s'il le souhaite, de suspendre ou résilier son abonnement.

S'agissant du Matériel ou de Services autres que ceux sélectionnés au début du contrat, le prix sera celui en vigueur au moment où le Client formalise sa commande auprès du Prestataire.

4.3. Conditions de paiement

4.3.1. Exigibilité : Le prix est exigible à la signature des Présentes et au plus tard la veille de la mise en service de la Solution auprès du Client.

Les factures suivantes sont systématiquement payables à réception par prélèvement automatique selon les modalités ci-après décrites.

4.3.2. Modes de paiement : Tous les règlements des factures s'effectuent par virement. Le règlement initial s'effectue à l'activation de la Solution.

Pour le prélèvement automatique, le Client fournira au Prestataire :

- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ; - Un mandat de prélèvement SEPA, dûment complété et signé.
- Tout prélèvement automatique rejeté, entraînant pour le Prestataire un coût de rejet sera refacturé au Client avec une pénalité de +10% de ce coût.

4.3.3. Retards de paiement : En cas de retard de paiement du Client, une pénalité calculée sur la

base d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal majoré de 10 points de pourcentage à la date d'émission de la facture pourra être appliquée par le Prestataire sur le montant de la facture en retard de paiement. En sus de cette pénalité, le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) euros. En vertu de l'article 1344 du Code civil, la simple échéance vaudra mise en demeure. Le Prestataire est dispensé de tout rappel et le Client responsable du retard de paiement s'expose à des dommages et intérêts.

4.3.4. Défaut de paiement : Le Prestataire se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à échéance, soit de demander l'exécution du contrat, soit de résoudre le contrat d'abonnement par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande. En cas de pluralité d'échéance, le défaut de paiement de l'une des échéances entraîne, lorsque le Prestataire n'opte pas pour la résolution de l'abonnement, l'exigibilité immédiate des échéances ultérieures.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre, le droit :

- de suspendre, sans que sa responsabilité puisse être engagée, toute prestation au profit du Client.
- de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

Les conséquences économiques et le manque à gagner subis par le Client du fait de la suspension ou de la résiliation du contrat ne sauraient alors être imputés au Prestataire.

4.4. Durée de l'engagement : L'engagement du Client est souscrit pour une durée qui varie selon le choix de la formule proposée par le Prestataire.

S'agissant des formules « sans abonnement », l'engagement du Client envers le Prestataire est limité à un mois et est renouvelé automatiquement et tacitement tant que le Client n'informe pas le Prestataire de son souhait d'y mettre fin dans les conditions de l'article 8 des présentes conditions.

S'agissant des formules « avec abonnement », l'engagement du Client est de 12, 24 ou 36 mois (au choix/tarif dégressif) renouvelables par tacite reconduction pour la même durée qu'initialement choisie, sauf convention différente entre les Parties.

Les modalités de résiliation sont mentionnées à l'article 8 des présentes conditions.

Article 5. Obligations des parties

5.1. Obligations du Prestataire : Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Le Prestataire ne répond, cependant, que d'une obligation de moyens. Le Prestataire s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier

libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers. Le Prestataire s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès des organismes notoirement solvables afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente ou de son exécution. Le Prestataire s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites à l'Article 3 des présentes Conditions Générales.

Il est rappelé que le Prestataire fournit une Solution informatique accessible depuis son site internet et/ou une page web (réseaux sociaux notamment) permettant à un Client professionnel de proposer à la vente en ligne ses produits auprès de Clients Finaux internautes qui pourront choisir le mode de réception des produits commandés (à emporter/livraison).

Le Prestataire s'engage à informer au mieux le Client de ses connaissances sur les risques inhérents à l'exécution de la Solution et des Services associés, tels que : mode d'emploi de l'exploitation de la Solution (comment renseigner les produits offerts à la vente, comment administrer sa page e-commerce, présentation des offres négociées avec les partenaires du Prestataire pour les livraisons, le module sécurisé de paiement ou la connexion/raccordement de la Solution au logiciel de caisse du Client- les consignes à respecter quant à l'utilisation et au paramétrage de la Solution et de son Back Office.

Le Prestataire rappelle au Client que l'exploitation d'un site internet marchand propre à l'activité du Client est soumise à une réglementation particulière et qu'il est de la responsabilité du Client de s'assurer que son site répond aux exigences légales en la matière. Le Prestataire n'ayant pas conçu ledit site, il ne saurait être responsable des carences qui pourraient être constatées (mentions légales, conditions générales de vente, système sécurisé de paiement, présentation des ingrédients/de la composition des produits...).

Tous les Matériels vendus au Client par le Prestataire bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L217-4 et L217-15 du Code de la consommation ou de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

5.2. Obligations du Client

5.2.1. Obligation de transparence : Le Client certifie, par les Présentes, que toutes les informations qu'il fournit au Prestataire sont correctes et qu'il informera le Prestataire en cas de modifications de ces informations. Le Client s'engage à communiquer au Prestataire, lors de la création de son compte client et chaque modification de celles-ci, ses coordonnées et informations bancaires exactes et mises à jour.

5.2.2. Obligation de paiement du prix : Le Client s'engage au paiement du prix de la mise à disposition de la Solution, des Services associés et du Matériel commandé auprès du Prestataire.

5.2.3 Obligation de participation au shooting (option): Parmi les options proposées par le Prestataire figure celle de la réalisation des photos de présentation des produits offerts à la vente par le Client (le Pack 100 Photo). Le Client

qui contractualise un shooting photo culinaire s'engage à sortir l'ensemble des références alimentaires et boissons qu'il propose en ligne au Client Final. Le déplacement des photographes est prévu sur 1 journée maximum, hors conditions exceptionnelles prévues lors du devis. Le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable des références manquantes le jour de l'installation. De même, Le Client a la possibilité d'annuler ou de replanifier le shooting professionnel jusqu'à 5 (cinq) jours avant la date prévue. Si le Client annule ou modifie la date entre 4 (quatre) et 2 (deux) jours avant celle prévue, 50% du montant la prestation photo est facturé au Client. Si le Client annule la date moins de 2 (deux) jours avant la date prévue, 100% du montant de la prestation photo est facturé au client. Le Prestataire et le Client pourront fixer une nouvelle date aux mêmes conditions fixées dans le bon de commande.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait disposer de plus de photographies que celles prévues dans le Pack, le Client s'engage à régler les photographies supplémentaires selon le tarif à l'unité en vigueur qui figure sur le bon de commande du Prestataire.

Dans le cadre d'un shooting professionnel offert et prévu dans les conditions spécifiques du bon de commande, le Client est tenu de respecter les mêmes conditions qu'un shooting facturé. En cas d'annulation du Client, le Prestataire pourra alors facturer le montant initialement prévu pour cette prestation – 50% du montant entre 4 (quatre) et 2 (deux) jours avant la date initialement prévue, 100% du montant moins de 2 (deux) jours avant la date prévue. Par ailleurs, le Client est tenu responsable de proposer des produits en adéquation avec les photos proposées sur le site internet, d'intégrer les bons ingrédients de la recette, allergènes inclus, afin que la présentation faite aux clients ne puisse être remise en cause à quelconque moment. Ainsi, le Prestataire décline toute responsabilité quant aux informations communiquées sur le site à destination du Client Final.

Article 6. Responsabilités des parties

6.1. Responsabilité du Prestataire

6.1.1. Limite de responsabilité du Prestataire :

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens (voir ci-avant) consistant en la mise à disposition d'une Solution informatique (et de Services associés selon la formule choisie) connectée au site internet ou à une page web du Client, administrée par le Client et qui permet à ce dernier de proposer à la vente en ligne ses produits à des Clients Finaux.

Dès lors, la responsabilité du Prestataire est limitée à la fourniture de la Solution en bon état de fonctionnement et adaptée à l'exploitation annoncée par le Client.

Dans l'hypothèse où une obligation incombant au Prestataire au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'un cas de force majeure, alors le Prestataire, sous réserve d'une prompte notification au Client, devra être dispensé de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette Partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la Partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux Parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

Si les effets d'un cas de force majeure devaient avoir une durée supérieure à trente (30) jours consécutifs, à compter de la notification du Cas de force majeure à l'autre Partie, l'abonnement pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre Partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

La force majeure ci-dessus mentionnée correspond selon la jurisprudence des juridictions françaises à l'un des cas suivants : grèves, attaque malveillante, épidémie et pandémie, catastrophe naturelle, guerre, rebellions, attentats, intempéries, tremblement de terre, inondations, dégâts des eaux, incendies, blocage des moyens de communication y compris Internet.

En toute hypothèse, le Prestataire ne saurait être responsable de la détérioration de la Solution par le Client et/ou ses préposés du fait d'une mauvaise utilisation du Back office ou du fait d'un tiers qui aurait eu accès au Back Office et aurait provoqué des dysfonctionnements et/ou des erreurs sur les commandes de produits par les Clients Finaux.

De même, le Prestataire ne saurait être responsable des intrusions malveillantes de tiers provoquant la détérioration et/ou la perte de tout ou partie du fichier client, sauf à démontrer que l'intrusion en cause a été provoquée par une défaillance de la Solution fournie par le Prestataire.

Enfin, malgré tout le soin que le Prestataire consacre à la sélection des partenaires qui proposent les Services associés tels que le module de paiement sécurisé, le système de livraison, la connexion au logiciel de caisse ou le photographe, le Prestataire ne peut être responsable des fautes commises par ses partenaires dans l'exercice de leurs fonctions et par suite des conséquences dommageables que ces fautes pourraient avoir sur le Client.

En cas de réclamation, le Client devra faire connaître ses griefs directement au partenaire concerné.

6.1.2. Limite de réparation du préjudice

- Exclusion des dommages indirects : Les réparations dues par le Prestataire en cas de défaillance de la Solution qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, le préjudice commercial, la perte de commande, l'atteinte à l'image de marque, un trouble commercial quelconque, la perte de bénéfices ou de clients.

- Causalité directe : Dans la mesure où le bon fonctionnement de la Solution et des Services associés, ne dépend pas seulement de la qualité des diligences du Prestataire et des services réalisés, mais aussi de facteur indépendant du Prestataire, tels que, notamment mais non exclusivement, la performance et le référencement du site internet du Client, la bonne utilisation de la Solution par le Client, la qualité de la connexion internet de l'internaute Client Final, le Prestataire ne répond que d'une obligation de moyens et non de résultat. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînent le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement de la Solution et des Services associés et notamment toute perte de donnée, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention, perte ou erreur de commandes. En aucun cas, et quelle que soit la prestation demandée, le Prestataire ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement matériel et/ ou d'une perte totale ou partielle des données informatiques du Client, quelle qu'en soit la raison. Le fonctionnement de la Solution informatique développée par le Prestataire dépend de la saisie effective et pertinente des informations portant sur les produits proposés à la vente en ligne, leur attractivité, leur mode de présentation et le référencement du site internet ou de la page web du Client sur lesquels les produits sont proposés.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable du niveau de commandes passées en ligne et de l'irrégularité des résultats économiques provenant de ce commerce en ligne.

Le Prestataire s'engage à mener à bien, et conformément aux règles de l'Art, la prestation commandée par le Client conformément à la formule choisie par le Client.

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge du Prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client au Prestataire pour la période considérée ou facturés au Client par le Prestataire ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du Prestataire a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des Présentes ne le dégagera de l'obligation de payer les montants dus au Prestataire au titre des prestations réalisées.

6.2. Responsabilité du Client

6.2.1. Création du Back Office :

Le Prestataire se réserve la possibilité de demander des documents justificatifs au Client pour s'assurer de l'exactitude des informations. Le Client est seul responsable des mots de passe nécessaires à l'utilisation de la Solution et des Services associés. Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe choisis et utilisés par le Client ou générés par le Client lui-même. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion de divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle du Prestataire. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mots de passe. De même, le Client supporte les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités. Le Client s'engage à informer le Prestataire dans un délai de huit (8) jours de toutes modifications concernant sa situation, et dans un délai de quarante-huit (48) heures toute subtilisation des mots de passe.

6.2.2 Gestion du back office :

Une fois la mise en service de l'espace Client permettant l'accès sécurisé et privé à la Solution et aux Services associés, le Client est responsable de tous les contenus et données intégrés, ajoutés, modifiés sur le Back Office et par extension affichés sur son site internet et/ou sa page web. Le Prestataire décline toute responsabilité quant au contenu exposé, textes et images présentant les produits en vente en ligne.

6.2.3. Responsabilité du personnel du Client :

Chacune des parties reste responsable dans les conditions du droit commun des dommages que son personnel aurait causé aux tiers à l'occasion de l'exécution des Présentes.

6.2.4. Respect des lois et réglementation en vigueur :

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de l'administration de la Solution et des Services associés, le Prestataire ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables à la vente en ligne de produits tels que proposés par le Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour le Prestataire de supprimer et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable la fourniture de la Solution et des Services associés au Client et de demander la résiliation immédiate et de plein droit des présentes Conditions Générales de Vente, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels le Prestataire pourrait prétendre.

Article 7. Transfert de propriété et transfert des risques

Le Matériel vendu par le Prestataire reste la propriété de ce dernier jusqu'à complet paiement prix. Ce principe ne fait pas obstacle dès réception par le Client des produits précités au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient subir ou occasionner.

Article 8. Résiliation

Comme évoqué à l'article 4.4., la durée du contrat dépend de la formule choisie par le Client sur proposition du Prestataire.

S'agissant des formules sans abonnement, le contrat de concession d'utilisation de la Solution et des Services associés se renouvelle tous les mois. Le Client peut mettre fin du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par le Prestataire au moins 8 jours avant l'échéance de fin de mois de l'engagement.

A défaut de réception dans ce délai, la résiliation ne sera effective qu'à la fin du mois suivant.

S'agissant des formules avec abonnement, le Client pourra résilier le contrat par lettre recommandée avec avis de réception, reçue par le Prestataire au plus tard un (1) mois avant le terme de l'abonnement en cours.

Ainsi, pour un abonnement contracté le 15 mai 2020 pour une durée de 12 mois, la lettre de résiliation devra être reçue par le Prestataire au plus tard le 15 avril 2021.

A l'issue du contrat, et quelque soit la cause de celle-ci, le Client disposera d'un délai de 15 jours pour effectuer les manipulations nécessaires à la sauvegarde de l'historique des commandes de ses Clients Finaux ainsi qu'à l'export du fichier clients sous format excel.

A l'issue de ce délai, le Prestataire procédera à l'effacement de toutes les données contenues dans l'interface de la Solution mise à disposition du Client pendant l'exécution du présent contrat et n'en conservera aucune copie.

Le Client est donc responsable d'effectuer une sauvegarde efficace et un export de son fichier clients dans les délais et selon les modalités qui lui seront fournies.

Pour sa part, le Prestataire pourra procéder à la résiliation du contrat dans les cas suivants :

- non-respect de l'un des engagements du Client pris au présent contrat et notamment le défaut de paiement d'une échéance ou de toute somme due en vertu du contrat ;
- Modification de l'offre du Prestataire menant à la disparition des Services liés à la Solution ;
- Modification de la situation du Prestataire et notamment décès, redressement judiciaire, liquidation amiable ou judiciaire, cessation d'activité, cession du

fonds de commerce, de parts ou d'actions ;

Article 9. Assurances

L'accès à la Solution est fourni par le Prestataire avec toute la diligence raisonnablement possible.

Le Client assume toute responsabilité relative à la compétence et qualification de ses préposés et s'obligent donc à affecter aux interventions sur le support de la Solution des personnes qualifiées et formées à son fonctionnement pour éviter que des anomalies ne proviennent de mauvaises manipulations.

Il en va de même pour les éventuelles dégradations des fichiers et contenus stockés sur le support de la Solution qui proviendraient de mauvaises manipulations par le Client.

Le Prestataire ne saurait en aucune circonstance être tenu pour responsable des dommages indirects ou imprévisibles.

Sont considérés comme tels sans que pour autant la liste soit limitative, toute donnée altérée, corrompue ou perdue, tout gain manqué, perte de chiffre d'affaires ou bénéfice, perte de clientèle ou perte d'une chance.

Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exploitation de la Solution.

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1. Droits de propriété intellectuelle : Le Prestataire reste l'unique titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la Solution et les Services fournis au Client conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Prestataire consent, néanmoins, au Client un droit d'utilisation de la Solution et des Services qui lui sont fournis.

Le Client n'est pas autorisé à télécharger, copier, reproduire, altérer, diffuser tout ou partie de la Solution, de quelque manière que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Prestataire.

10.2. Contenus : Dans l'hypothèse où le Client ne recourt pas aux prestations optionnelles figurant à l'article 3.1., le Prestataire ne peut être tenu pour responsable d'une quelconque manière du contenu, comprenant à la fois les photographies illustrant les produits et les traductions des informations en plusieurs langues inséré sur le Back Office TastyCloud et à destination du Client final.

Article 11. Données personnelles et fichiers clients

Le Prestataire collecte et traite les données personnelles du Client aux fins de l'utilisation de la Solution, la gestion des Services, le recouvrement des commandes et des Services, le respect de ses obligations légales et réglementaires et pour diffuser des propositions commerciales, newsletters.

Les informations recueillies ne sont pas divulguées à des tiers, ni revendues. Elles sont conservées pendant les deux ans suivant la fin de la relation commerciale entre le Prestataire et le Client, sauf pour celles liées à la facturation en raison de l'obligation de conservation des données comptables (10 ans).

Le Prestataire ne traite pas les données personnelles des Clients Finaux du Client qui sont stockées au fur et à mesure des commandes passées via la Solution mise à disposition. Le Client dispose de la possibilité d'extraire les données des Clients Finaux sous forme de fichier excel à tout moment au cours de l'exécution du contrat le liant au Prestataire.

Le Client est informé qu'il doit récolter les consentements de ses Clients Finaux pour être autorisé à collecter et traiter leurs données personnelles en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le Client est seul propriétaire du fichier client extrait de la Solution mise à disposition par le Prestataire.

Le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courriel et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : DIGINATIVE, 63 rue Vercingétorix, 75014 Paris.

Le Client est toutefois averti que son souhait de limiter ou d'effacer ses données pourraient nuire à la poursuite de l'utilisation de la Solution et à la continuité des Services proposés par le Prestataire.

Article 12. Dispositions diverses

12.1. Nullité

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions Générales de Vente, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des Parties à contracter.

Le Client est réputé avoir accepté sans réserve l'intégralité des dispositions des présentes Conditions Générales.

12.2. Tolérance : Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes Conditions Générales et/ou tolère un manquement par l'autre Partie à l'une des clauses visées dans les présentes Conditions Générales ne peut être interprété comme valant renonciation par le Prestataire de se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

12.3. Divisibilité : La nullité d'une des clauses des Conditions Générales de Service souscrite auprès du Prestataire en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses des Conditions Générales de Service qui garderont leur plein effet et portée. Dans ce cas, les Parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des conditions contractuelles.

Article 13. Règlement des litiges

13.1. Réclamation : Toute réclamation

concernant l'accès à la Solution sera adressée à

: - DIGINATIVE – 63, rue Vercingétorix - 75014 -

Paris

13.2. Médiation : En cas d'échec de la demande de réclamation faite auprès du service clientèle, le client devra soumettre le différend qui l'oppose au prestataire au médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, préalablement à toute action en justice. Le Client peut saisir le Médiateur de la Fédération du E-Commerce et de la Vente à Distance : Bernard SIOUFFI– 60 rue de la Boétie – 75008 Paris.

13.3. Conciliation : Préalablement à toute action en justice, exception faite des actions engagées à titre conservatoire, les Parties conviennent de rechercher, dans des délais raisonnables, une solution amiable au différend qui les oppose.

13.4. Loi applicable et juridiction compétente : La loi applicable au contrat est la loi française. A défaut de conciliation dans un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de sa survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant les tribunaux de Paris qui seront les seuls compétents pour connaître de toute difficulté relative à l'interprétation, la validité, l'exécution et/ou de la résolution des présentes Conditions Générales de Service, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête, sont de la compétence , du tribunal de Paris.